

L'ACTIVITE
DES
ORGANISMES
DE FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE

ANNEE 2012



Votre institution formation

Conformément à l'article Lp. 545-4 du Code du travail de Nouvelle-Calédonie, toute personne physique ou morale qui réalise des prestations de formation professionnelle continue en Nouvelle-Calédonie est tenue de déclarer son activité auprès de la Direction de la formation professionnelle continue (DFPC).

Cette formalité permet alors à la DFPC d'exercer un contrôle sur l'activité de ces dispensateurs de formation professionnelle continue, appelés aussi organismes de formation.

Ce contrôle multiforme peut être exercé sur pièces ou sur place, mais il est également fait à travers le bilan pédagogique et financier (BPF) que les dispensateurs ont l'obligation de transmettre chaque année à la DFPC.

Ce bilan annuel a aussi comme intérêt de fournir des données statistiques actualisées sur le marché de la formation en Nouvelle-Calédonie tant au niveau de l'offre (les dispensateurs) que de la demande (les formations réalisées et les clients).

Ce rapport est donc l'analyse des données fournies par les dispensateurs de formation professionnelle continue enregistrés auprès de la DFPC au 31/12/2012 et la synthèse de ces données.

Il décrit tout d'abord l'offre de formation en Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire, les dispensateurs de formation exerçant leur activité en Nouvelle-Calédonie.

Est ensuite analysée l'activité de formation professionnelle continue telle qu'elle apparaît au travers des bilans pédagogiques et financiers déposés par les dispensateurs de formation en avril 2013.

Il faut entendre par stagiaire toute personne physique qui suit une action de formation (une même personne, ayant suivi deux actions de formation, sera ainsi comptabilisée deux fois).

SOMMAIRE

1	L'OFFRE DE FORMATION EN NOUVELLE-CALEDONIE	5
1.1	LES ORGANISMES DE FORMATION	5
1.1.1	Leur statut juridique	5
1.1.2	Leur ancienneté sur le marché de la formation professionnelle continue	6
1.1.3	Leur chiffre d'affaires réalisé en FPC	6
1.1.4	Leurs ressources humaines	6
1.1.5	Leur volume de stagiaires	7
1.1.6	Leur volume d'heures de formation	7
1.1.7	Les accompagnements à la validation des acquis et de l'expérience (VAE)	8
1.2	LES DOMAINES DE FORMATION	8
2	L'ACTIVITE DE FORMATION EN NOUVELLE-CALEDONIE	9
2.1	LES STAGIAIRES	9
2.2	LA DUREE DE FORMATION	11
2.3	LE CHIFFRE D'AFFAIRES EN FORMATION	12
2.4	LES CHARGES LIEES A L'ACTIVITE DE FORMATION	16

Les chiffres clés du rapport 2012

- **186** dispensateurs de formation professionnelle continue étaient enregistrés auprès de la Direction de la formation professionnelle continue au 31 décembre 2012, soit une diminution de 3 % par rapport à 2010. [Page 5](#)
- Au cours de l'année 2012, **213** dispensateurs ont eu une activité de formation et étaient donc dans l'obligation de transmettre à l'administration un bilan pédagogique et financier de leur activité sur l'année écoulée.
- **24** nouveaux organismes ont déclaré leur activité en 2012.
- **91%** des organismes enregistrés sont des organismes privés. [Page 5](#)
- **53** % des dispensateurs de formation professionnelle continue ont moins de 5 ans d'ancienneté. [Page 6](#)
- Seuls **21** % des organismes de formation consacrent la totalité de leur activité à la formation professionnelle continue. [Page 6](#)
- **60** % des dispensateurs de formation emploient moins de 5 formateurs. L'ensemble des organismes déclarent employer 2 049 formateurs¹. [Page 6](#)
- **56%** des organismes forment moins de 100 stagiaires dans l'année. [Page 7](#)
- **34 403** stagiaires ont été formés en 2012. **68** % d'entre eux sont des salariés dont la formation est financée par l'employeur ; **21** % sont des stagiaires dont la formation est financée par les collectivités publiques (Nouvelle-Calédonie et Provinces). [Page 9](#)
- Les organismes déclarés ont assuré en 2012, **261 196** heures de formation, réalisées à **60** % par des organismes publics. [Page 11](#)
- **46** % des heures de formation concernent des domaines de formation du tertiaire, **28** % les technologies industrielles, **16** % les formations générales et **10** % les spécialités transversales.
- Le chiffre d'affaires global des organismes de formation représente **4.573 milliards** de francs CFP, **en baisse de 13 % par rapport à 2011**. Cela représente environ **0,56 % du PIB² de la Nouvelle-Calédonie**. [Page 12](#)
- La vente de prestations de formation représente **60** % des produits des organismes ; les subventions publiques pèsent pour **19** % dans leurs recettes. [Page 16](#)

¹ Chiffre ne correspondant pas aux personnes physiques mais aux contrats de travail ou de sous-traitance passés entre les organismes de formation et leurs formateurs

² Evaluation établie sur la valeur du PIB de 2010 évalué à 812 098 millions CFP par l'ISEE

1 L'offre de formation en Nouvelle-Calédonie

1.1 Les organismes de formation

Au 31 décembre 2012, **186** dispensateurs de formation professionnelle continue étaient enregistrés auprès de la Direction de la formation professionnelle continue.

L'activité de 29 nouveaux organismes a été enregistrée en 2012. La répartition selon le statut juridique se fait comme suit :

Figure 1 : Organismes déclarés en 2012 par statut juridique

Statut	Nombre
Association Loi 1901	3
EURL	1
Personne physique	10
SARL	11
SAS	4

Par ailleurs, l'étude des 213 bilans pédagogiques et financiers de l'année 2011 attendus, a donné lieu à :

- la réception de 208 bilans pédagogiques et financiers ;
- la rédaction de 5 procès-verbaux en 2012 ayant pour motif l'absence de transmission du bilan pédagogique et financier de l'année 2011 à l'autorité administrative ;
- le retrait du numéro d'enregistrement en tant que dispensateur de formation professionnelle de 20 organismes en 2012.

Au final, **208 organismes ont transmis un bilan pédagogique et financier de l'année 2011** sur les 213 BPF attendus.

Enfin, **20 organismes ont été radiés en 2012.** Les motifs de radiation sont les suivants :

Figure 2 : Motifs de radiation des dispensateurs en 2012

Motif	Nombre
Absence d'activité durant 2 années	10
Non respect des conditions d'exercice	3
Cessation d'activité	2
Prestations hors champ	5

1.1.1 Leur statut juridique

De 2011 à 2012, le nombre d'organismes privés a légèrement diminué (3%), cependant, à l'identique des années précédentes, les dispensateurs de formation appartenant au **secteur privé** sont majoritaires (91%).

Figure 3 : Nombre de dispensateurs par statut juridique en 2012

Figure 4 : Evolution du nombre de dispensateurs par statut de 2005 à 2012

1.1.2 Leur ancienneté sur le marché de la formation professionnelle continue

53 % des dispensateurs de formation professionnelle continue ont moins de 5 ans d'ancienneté. Cela se vérifie pour le secteur privé où 56 % des organismes ont moins de 5 ans d'existence. Par contre, 50% des organismes publics ont plus de 10 ans d'activité.

Illustration 1: Ancienneté des dispensateurs

Illustration 2 : Ancienneté des dispensateurs selon leur statut

1.1.3 Leur chiffre d'affaires réalisé en FPC

213 dispensateurs étaient enregistrés en 2011.
5 dispensateurs n'ont pas transmis de bilan pédagogique et financier (BPF).
76 dispensateurs déclarent ne pas avoir eu d'activité de formation professionnelle continue (FPC) en 2011.
137 organismes sont donc actifs et permettent l'étude de leur activité de dispensateur de formation professionnelle continue.

Seuls 21% des organismes y consacrent la totalité de leur activité. Cependant, l'activité de formation reste majoritaire dans le chiffre d'affaires pour 46% des organismes. A l'inverse, pour 21% des dispensateurs, la formation professionnelle est une activité marginale puisqu'elle représente moins de 5 % de leur chiffre d'affaires.

Illustration 3 : Répartition des dispensateurs³ selon la part du chiffre d'affaires en FPC

Pour ceux dont la formation n'est pas la seule activité (soit 108 dispensateurs), les autres activités auxquelles ils se consacrent sont les suivantes :

- production de services pour 73 % d'entre eux,
- conseil, audit ou gestion des ressources humaines pour 34 %,
- formation initiale (enseignement ou apprentissage) pour 18 %,
- et enfin production de biens pour 10 % d'entre eux.

1.1.4 Leurs ressources humaines

Compte tenu de l'importance des personnes physiques parmi les dispensateurs de formation et du fait du nombre important d'organismes pour lesquels la formation n'est pas l'activité principale, il n'est pas surprenant de constater que le profil type des dispensateurs de formation est une équipe pédagogique réduite, constituée de quelques formateurs travaillant le plus souvent à temps partiel ou en sous-traitance.

Ainsi, il apparaît que :

³Et 3 : Sur 137 dispensateurs ayant déclaré avoir eu une activité de FPC en 2011

- **60%** des dispensateurs de formation emploient moins de 5 formateurs (contre 68% en 2010) ;
- 38% des dispensateurs emploient un seul formateur, salarié ou non de l'organisme (contre 42% en 2010) ;
- Pour 29% des organismes, c'est le « gérant » (pour les personnes physiques et les SARL) qui assure seul la prestation de formation (contre 19% en 2010, 34% en 2009 et 55% en 2008) ;
- 6 organismes (dont cinq organismes publics et une association culturelle) déclarent avoir plus de 100 formateurs

Les 8 dispensateurs ayant recours au plus grand nombre de formateurs sont les suivants :

Illustration 4: Taille de l'équipe pédagogique

(Etabli sur 137 DFPC)

Les statuts juridiques des formateurs qui travaillent pour les dispensateurs de formation peuvent être de plusieurs formes : salarié (en CDI ou en CDD) travaillant à temps complet ou à temps partiel, formateur indépendant, bénévole, vacataire, ...

Sur les 2 049 **formateurs déclarés**⁴ à travers les bilans pédagogiques, la répartition est la suivante :

Illustration 5 : Répartition des formateurs selon leur statut

On note donc une forte augmentation du nombre de formateurs (+ 52%) de 2010 à 2011. Cependant, il convient de relativiser ces chiffres dans la mesure où plusieurs organismes publics⁵ n'avaient déclaré aucun formateur en 2010 bien qu'ayant eu une activité, puis ont déclaré 703 formateurs en 2011. Ainsi, hors ces régularisations administratives, le nombre global n'a pas évolué.

1.1.5 Leur volume de stagiaires

Les dispensateurs déclarent avoir formé 34 403 stagiaires en 2011, soit une augmentation de 12% par rapport à 2010. Par ailleurs, la majorité des organismes (soit **56%**) forme moins de 100 stagiaires dans l'année. A l'inverse, dans la fourchette haute, seuls 6 dispensateurs ont formé plus de 1 000 stagiaires en 2011. On y trouve cinq organismes publics, 1 établissement privé.

Illustration 6: Evolution du nombre d'organismes⁶ par volume de stagiaires de 2005 à 2012

1.1.6 Leur volume d'heures de formation

⁴ Ne sont pas comptabilisés ici les personnes physiques ou les équivalents temps plein mais le nombre d'intervenants dans une structure donnée ; un formateur travaillant dans plusieurs organismes peut donc être comptabilisé plusieurs fois.

⁵ Institut de formation des professions sanitaires et sociales, GRETA, Institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie.

⁶ Sur 136 organismes ayant communiqué ces données

Les dispensateurs de formation ont assuré en 2011, 261 196 heures de formation, contre 264 164 heures en 2010, soit une diminution de 1%. Ces heures se répartissent très inégalement selon le statut du dispensateur.

C'est ainsi que le secteur privé, qui représente 91 % des dispensateurs, n'assure que 40% des heures de formation.

Illustration 7: Durée d'activité par types de dispensateurs

(Sur 136 dispensateurs ayant fournis ces informations)

1.1.7 Les accompagnements à la validation des acquis et de l'expérience (VAE)

Cette nouvelle typologie d'action de formation professionnelle continue a été intégrée dans le champ de la formation professionnelle continue en 2010 suite à la loi du pays instituant la VAE en Nouvelle-Calédonie.

Les données relatives à la mise en œuvre de ces prestations ont pu être recueillies en 2011 selon les déclarations des organismes de formation ayant déposé un bilan pédagogique et financier.

Les chiffres clés 2012 de la VAE⁷

- 153 accompagnements VAE
- 69% des accompagnements concernent un public féminin
- 88% des candidats sont des salariés (dont 67% proviennent du secteur privé)
- 4 demandeurs d'emplois seulement auraient bénéficié d'un accompagnement VAE
- 51% des VAE déclarés visent un diplôme de niveau IV (majoritairement des baccalauréats professionnels) ;
- Durée moyenne d'un accompagnement pour une VAE : 6 heures
- Coût horaire moyen facturé : 10 367 Xpf⁸
- Les VAE sont majoritairement financées par les particuliers (40% des candidats), et par les employeurs (33%), les autres accompagnements sont financés par la puissance publique

Illustration 8: Répartition des financements des VAE en 2012

Illustration 9: Répartition des niveaux de diplôme visés par les VAE

1.2 Les domaines de formation

Quasiment tous les domaines de formation sont représentés en Nouvelle-Calédonie, avec cependant, on le verra ci-dessous, des volumes d'activité très variables.

L'offre de formation en 2011 concerne majoritairement le secteur « tertiaire », comme les années précédentes, avec une nuance dans la mesure où les formations portant sur **la sécurité et la prévention**

⁷ Seuls 4 organismes dont 3 établissements publics et 1 organisme privé ont déclaré avoir effectué des accompagnements VAE.

⁸ Certains organismes organiseraient gratuitement des prestations d'accompagnement VAE (13 démarches en 2011).

sont classées dans cette rubrique alors qu'elles concernent des salariés de **tous les secteurs** voire plutôt des salariés du secteur industriel.

Illustration 10: Nombre de dispensateurs par domaine de formation en 2012

Illustration 11: Domaines sans action de formation professionnelle en 2012

Dans le détail, voici, par domaine, les spécialités de formations dispensées en Nouvelle-Calédonie en 2011 et le nombre de dispensateurs intervenants :

Illustration 12: Nombre de dispensateurs assurant des formations générales

Illustration 13: Nombre de dispensateurs assurant des formations de spécialités plurivalentes des services

Illustration 14: Nombre de dispensateurs assurant des formations transversales

Illustration 15: Nombre de dispensateurs assurant des formations dans le domaine des technologies industrielles

2 L'activité de formation en Nouvelle-Calédonie

2.1 Les stagiaires

Les organismes de formation ont formé 34 403 stagiaires⁹ en 2011 soit une augmentation de près de 12% au regard du volume de stagiaires formés l'année précédente (30 631 en 2010).

Illustration 16: Evolution du nombre de stagiaires

La répartition des stagiaires peut être analysée selon l'origine du financement :

⁹ Un même stagiaire a pu suivre plusieurs actions de formation au cours de l'année et donc peut être comptabilisé plusieurs fois au cours de son parcours de formation.

Pour leur grande majorité, les stagiaires sont des salariés dont la formation a été financée par leur employeur (68 %), assujettis ou non, privés ou publics. Cette proportion a donc augmenté de 3 points par rapport à 2010.

Par ailleurs, 21 % des stagiaires ont vu leur formation financée par la puissance publique (Nouvelle-Calédonie et provinces). Ainsi, proportionnellement, le nombre de stagiaires dont la formation est financée respectivement par la Nouvelle-Calédonie et les provinces a légèrement diminué par rapport à 2010 (10% et 15%).

Enfin, il convient de noter que 7% des stagiaires sont formés dans le cadre de la sous-traitance pour un autre organisme de formation.

Illustration 17: Répartition des stagiaires par origine de financement

Les organismes de formation privés qui représentent 91% des organismes ne forment que 47,5% des stagiaires (contre 53,33% en 2010, 72,49% en 2009 et 70,64% en 2008).

Cependant, les organismes publics, qui ne représentent que 9 % des organismes, forment proportionnellement plus de stagiaires : 52,5% des stagiaires en 2011 (contre 46% en 2010, 27,50 % en 2009 et 29,36% en 2008).

Illustration 18: Répartition des stagiaires par statut du dispensateur

Illustration 19 : Répartition des stagiaires par domaine de formation

Dans le secteur des formations générales, on trouve proportionnellement le plus grand nombre de stagiaires en « droit et sciences politiques » puis en « formations générales » dans des formations qui sont essentiellement des « remises à niveau ».

Il convient de noter que sur 18 896 stagiaires ayant bénéficié de formation du secteur tertiaire (spécialité plurivalente des services) environ :

- 15 % des stagiaires ont suivi une prestation indiquée comme relevant de la santé,
- 14% du « transport, manutention, magasinage »,
- 14% du « secrétariat et bureautique »,
- 6 % des stagiaires ont suivi une prestation dans le domaine de la sécurité et de la prévention, ce qui représente environ 3 % du total des stagiaires tous secteurs confondus.

En ce qui concerne les spécialités transversales, les formations en « développement des capacités comportementales et relationnelles » (management, communication,...) représentent à elles seules 77 % des stagiaires du domaine pour 38 % des heures de formation.

Par ailleurs, il apparaît également que le « développement des capacités d'orientation, d'insertion et de réinsertion » est la spécialité pour laquelle le volume d'heures de formation dispensées est le plus important. En effet, bien qu'il ne concerne que 14% des stagiaires de ce secteur, il représente, 51% des heures de formation dispensées dans ce domaine.

Enfin, pour l'industrie, ce sont les formations agricoles qui regroupent le plus de stagiaires (32% des stagiaires du secteur techniques industrielles). Puis, viennent les secteurs des « mines et carrières, génie civil, topographie » et « électricité, électronique – non compris automatismes et productique » qui regroupent respectivement 13 % et 9 % des stagiaires de ce domaine.

Détail par domaine de formation :

Illustration 20: Nombre de stagiaires ayant suivi une formation générale

Illustration 21: Nombre de stagiaires ayant suivi des formations tertiaires

Illustration 22: Nombre de stagiaires ayant suivi des formations transversales

Illustration 23: Nombre de stagiaires ayant suivi une formation dans le domaine des technologies industrielles

2.2 La durée de formation

En 2010 et 2009, les durées moyennes de formation par stagiaire étaient évaluées respectivement à 8,5 heures (pour un total d'heures de 264 164 heures) et 6,5 heures (pour un total d'heures de 203 248 heures).

En 2011, la durée moyenne de formation par stagiaire est environ de 7,5 heures pour un volume total de 261 196 heures de formation réalisées¹⁰. Ainsi, tandis que le nombre de stagiaires a augmenté de 12%, le nombre d'heures de formation dispensées a diminué d'une heure en moyenne par stagiaire.

Illustration 24: Répartition des heures de formation par domaine

Les domaines ayant le plus d'heures de formation sont les suivants :

Les 10 domaines ayant le moins d'heures de formation (représentant moins de 1% des actions réalisées) sont les suivants :

DETAIL PAR THEME DE FORMATION :

Le nombre d'heures de formation par thème se répartit de la façon suivante :

Illustration 25 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations générales

¹⁰ Ce nombre correspond à la durée de chaque session de formation multiplié par le nombre de sessions.

Illustration 26 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations plurivalentes des services

Illustration 27 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations aux technologies industrielles fondamentales

Illustration 28 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations des spécialités transversales

Les 10 durées moyennes les plus longues dans l'ordre décroissant :

Les 10 durées moyennes les plus courtes dans l'ordre croissant :

Illustration 29 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations des spécialités transversales

De fait, la durée des actions de formation se caractérise par des écarts importants entre les formations longues (diplômantes pour la plupart) et les formations courtes voire très courtes. Les formations durant plus de 5 jours (soit plus de 40 heures) représentent 25 % des actions réalisées en 2011.

La durée moyenne des formations en 2011 est de 265 heures. En 2009 et 2010, ces formations duraient en moyenne respectivement 208 et 249 heures.

Les formations de moins de 5 jours (soit entre 1 et 40 heures) représentent 75% des actions (77% en 2010 et 67 % en 2009) et durent en moyenne 18 heures (17 heures en 2010).

Pour les formations courtes de 8 heures et moins, quelques chiffres permettent d'en mesurer la fréquence :

Ces formations courtes sont réalisées essentiellement dans les domaines suivants :

Illustration 30 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations des spécialités transversales

2.3 Le chiffre d'affaires en formation

Le montant total des produits financiers déclarés pour 2011 par les dispensateurs de formation s'élève à la somme de 4 573 007 661 XPF contre 5 259 638 043 Xpf en 2010 soit une baisse de 13 %, revenant au niveau connu en 2009.

Cela représente 0,56% du PIB¹¹ de la Nouvelle-Calédonie en 2011, soit une diminution de 0,09 points depuis 2010 (0,65% du PIB en 2010).

Cependant, d'une manière générale, le montant des produits déclarés par les organismes de 2005 à 2011 a augmenté de plus de 93 %.

¹¹ Calcul basé sur la dernière valeur du PIB accessible : 812.098 milliards de CFP pour l'année 2010 - source : ISEE – Economie générale – les comptes économiques – site internet : www.isee.nc – pour une part du CA de 0.65% en FPC

Illustration 31: Montant total des produits financiers

Les produits financiers des dispensateurs de formation proviennent de plusieurs sources :

- Les **subventions publiques** d'une part, qui ne sont pas la contrepartie de la production d'actions de formation mais le plus souvent de subventions d'équipement ou de fonctionnement. Elles peuvent être accordées par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces ou toute autre collectivité publique ;
- La **vente d'actions de formation** à différents clients, (au travers de conventions ou contrats de formation) :
 - les employeurs qui achètent de la formation au profit de leurs salariés ; on distingue les employeurs assujettis à l'obligation de participation au financement de la formation (employant 10 salariés et plus), les employeurs non assujettis (moins de 10 salariés) et les employeurs publics (Etat, collectivités locales et EPA) ;
 - la Nouvelle-Calédonie ;
 - les provinces Iles, Nord et Sud ;
 - les autres dispensateurs de formateurs de formation (travail en sous-traitance) ;
 - les personnes qui financent, sur leurs propres deniers, leur formation ;
 - les non résidents (exportation de formation,...).
- Les **produits divers** : Versements libératoires, location de salles, produits financiers, cotisations, etc....

Les produits sont majoritairement le résultat de la vente de formation (60%), puis viennent les subventions publiques (19%) et enfin les autres produits de la formation (21 %).

Illustration 32: Répartition des produits par origine

L'analyse des produits financiers des dispensateurs de formation montre que le poids des produits est différent selon que l'organisme appartienne au secteur privé ou public.

Illustration 33: Répartition des produits des organismes du secteur privé

Illustration 34: Répartition des produits des organismes du secteur public

Les **subventions** en matière de formation professionnelle continue proviennent essentiellement de la Nouvelle-Calédonie (80 %), puis de l'Etat (3 %), des provinces (9 %) et enfin des diverses collectivités publiques (8 %).

Le financement public¹² (subventions et achats de formation) représente 58 % des produits des dispensateurs de formation en 2011, tandis qu'il représentait 57 % en 2010, et 65% en 2009.

Illustration 35 : Part de chaque collectivité publique dans les produits des dispensateurs

Le poids de la Nouvelle-Calédonie dans le financement de la formation professionnelle continue est majeur puisqu'il représente 42% des produits déclarés par les dispensateurs (dont 35 % de subvention contre 24% en 2010 et 65 % d'achats de formation contre 76 % en 2010.)

¹² Non compris les achats de formation en tant qu'employeur.

Illustration 36: Répartition des ventes de formation en XPF par type d'organisme

L'analyse des **ventes de formation** confirme le poids important de la puissance publique puisque la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les employeurs publics sont également à l'origine de 40% (respectivement 47% et 65 % en 2010 et 2009) des ventes d'actions de formation.

Le poids du produit des ventes de formations a diminué par rapport à 2010 puisqu'il représente 60% (contre 66% en 2010, 60% en 2009 et 66 % en 2008) du chiffre d'affaires global réalisé en formation professionnelle continue en 2011. Les aides publiques ont augmenté et constituent quant à elles 19% en 2011 (contre 13% en 2010, et 28 % en 2009) du total des produits déclarés. Le poids des autres produits de formation est stable en 2011 et représente 21% du chiffre d'affaires global réalisé en formation professionnelle continue.

Illustration 37: Analyse détaillée des produits des dispensateurs

Illustration 38: Répartition des ventes de prestations de formation

Illustration 39: Répartition des ventes de prestations de formation aux employeurs

Illustration 40: Répartition des subventions publiques

Les employeurs sont les deuxièmes acheteurs de formation (37 % des achats de formation) avec une prédominance logique pour les employeurs privés (74 % des ventes aux employeurs). Les dispensateurs de formation professionnelle continue déclarent vendre peu de formation à destination des employeurs publics (26 % des ventes).

La sous-traitance qui représente 7 % de l'activité (en volume stagiaire) des dispensateurs, représente 3 % du chiffre d'affaires des dispensateurs.

Les produits de vente de formation aux employeurs (publics ou privés, assujettis ou non) ont augmenté puisqu'ils représentent 22 % du total général des produits réalisés en formation professionnelle continue par les dispensateurs (contre 17 % en 2010).

L'analyse des produits financiers montre également une forte inégalité financière entre dispensateurs. En effet, six organismes représentent à eux seuls 53 % des produits. Inversement, 96 % des dispensateurs sont à l'origine de 47 % des produits. De fait, si la moyenne des produits est de 33.38 MF, la médiane¹³ est très inférieure puisqu'elle atteint 958 685 Xpf.

¹³ Niveau en dessous duquel on retrouve 50 % des dispensateurs de formation

Le graphique ci-dessous montre effectivement que la majorité des dispensateurs a un chiffre d'affaires en formation professionnelle inférieur à 5 MF. Seuls 22 organismes, soit 16 %, dépassent 50 MF de chiffre d'affaires.

Illustration 41: Nombre de dispensateurs de formation par tranche de chiffre d'affaires en FPC

2.4 Les charges liées à l'activité de formation

Les charges sont réparties, selon le plan comptable général, comme suit :

- Les comptes 60 " Achats " qui regroupent essentiellement les achats de matières premières et fournitures, les achats de consommables (eau, électricité...) les achats de prestation de services ;
- Les comptes 61 "autres services extérieurs "qui regroupent la sous-traitance générale, la publicité, et; les locations immobilières et mobilières,
- Les comptes 62 "services extérieurs " qui regroupent notamment les transports
- Les comptes 63 " Impôts, taxes et versements assimilés " qui regroupent les impôts obligatoires en dehors de ceux sur les bénéficiaires et les taxes reversées après collecte ;
- Les comptes 64 " Charges de personnel " qui regroupent les rémunérations du personnel, celles du travail de l'exploitant et les charges sociales ;
- Les comptes 65 " Autres charges de gestion courante " qui regroupent les sommes versées en redevances pour brevets, licences, logiciels et droits et également les pertes sur créances irrécouvrables ;
- Les comptes 66 " Charges financières " qui regroupent les charges d'intérêts, les pertes sur créance et les escomptes accordés ;
- Les comptes 67 " Charges exceptionnelles " sont très peu utilisés dans la comptabilité actuelle ;
- Les comptes 68 " Dotations aux amortissements et aux provisions " comporte des subdivisions distinguant les charges calculées d'exploitation, financières ou exceptionnelles ;
- Les compte 69 " Participation des salariés - Impôts sur les bénéficiaires et assimilés " enregistre les charges de la participation des salariés aux résultats et les impôts sur les bénéficiaires.

Le tableau suivant montre la répartition des charges par compte pour tous les organismes de formation. On y constate que 45 % de ces charges sont dédiées au personnel. Les deux autres postes les plus élevés sont liés aux achats - contenant notamment les achats de prestation de sous-traitance de formation - (21%) et aux services extérieurs (14 %).

Illustration 42: Répartition des charges financières

Le tableau suivant décrit la répartition de ces charges par poste et par type d'organisme de formation.

L'analyse montre que les organismes publics ont des charges de personnel nettement plus élevées que les organismes privés, à l'exception des travailleurs indépendants pour qui la rémunération est le poste le plus élevé, ceux-ci n'ayant que peu de charges fixes (locaux, matériels, etc....) car ils interviennent en général dans les entreprises.

On peut supposer que les charges d'amortissement des locaux et des matériels est largement sous-estimé pour les organismes publics (4 % au lieu de 10 % pour les organismes privés) du fait de leur comptabilité spécifique.

Illustration 43: Répartition des charges par poste et par type

* comprend charges financières, charges exceptionnelles, impôts et taxes, autres charges de gestion courante

Rappel : Sous l'intitulé « Achats », figurent les achats de prestation de formation, c'est-à-dire le coût des formateurs sous-traitants. En effet, certains organismes font appel à un grand nombre de sous-traitants pour dispenser leurs prestations.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Statut juridique des dispensateurs ayant déclaré leur activité en 2012	Erreur ! Signet non défini.
Illustration 2 : Motifs des radiations des dispensateurs en 2012	Erreur ! Signet non défini.
Illustration 3 : Nombre de dispensateurs par statut juridique en 2012	Erreur ! Signet non défini.
Illustration 4 : Evolution du nombre de dispensateurs par statut de 2005 à 2012	Erreur ! Signet non défini.
Illustration 5: Ancienneté des dispensateurs	6
Illustration 6 : Ancienneté des dispensateurs selon leur statut	6
Illustration 7 : Répartition des dispensateurs selon la part du chiffre d'affaires en FPC	6
Illustration 8: Taille de l'équipe pédagogique	7
Illustration 9 : Répartition des formateurs selon leur statut	7
Illustration 10: Evolution du nombre d'organismes par volume de stagiaires de 2005 à 2012.....	7
Illustration 11: Durée d'activité par types de dispensateurs.....	8
Illustration 12: Répartition des financements des VAE en 2012	8
Illustration 13: Répartition des niveaux de diplôme visés par les VAE	8
Illustration 14: Nombre de dispensateurs par domaine de formation en 2012	9
Illustration 15: Domaines sans action de formation professionnelle en 2012	9
Illustration 16: Nombre de dispensateurs assurant des formations générales	9
Illustration 17: Nombre de dispensateurs assurant des formations de spécialités plurivalentes des services	9
Illustration 18: Nombre de dispensateurs assurant des formations transversales	9
Illustration 19: Nombre de dispensateurs assurant des formations dans le domaine des technologies industrielles	9
Illustration 20: Evolution du nombre de stagiaires	9
Illustration 21: Répartition des stagiaires par origine de financement.....	10
Illustration 22: Répartition des stagiaires par statut du dispensateur	10
Illustration 23 : Répartition des stagiaires par domaine de formation	10
Illustration 24: Nombre de stagiaires ayant suivi une formation générale	11
Illustration 25: Nombre de stagiaires ayant suivi des formations tertiaires	11
Illustration 26: Nombre de stagiaires ayant suivi des formations transversales	11
Illustration 27: Nombre de stagiaires ayant suivi une formation dans le domaine des technologies industrielles ..	11
Illustration 28: Répartition des heures de formation par domaine	11
Illustration 29 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations générales.....	11
Illustration 30 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations plurivalentes des services	12
Illustration 31 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations aux technologies industrielles fondamentales	12
Illustration 32 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations des spécialités transversales	12
Illustration 33 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations des spécialités transversales	12
Illustration 34 : Répartition des heures de formation pour le domaine des formations des spécialités transversales	12
Illustration 35: Montant total des produits financiers.....	13
Illustration 36: Répartition des produits par origine	13
Illustration 37: Répartition des produits des organismes du secteur privé	13
Illustration 38: Répartition des produits des organismes du secteur public	13
Illustration 39 : Part de chaque collectivité publique dans les produits des dispensateurs.....	14
Illustration 40: Répartition des ventes de formation en XPF par type d'organisme	15
Illustration 41: Analyse détaillée des produits des dispensateurs.....	15
Illustration 42: Répartition des ventes de prestations de formation	15
Illustration 43: Répartition des ventes de prestations de formation aux employeurs.....	15
Illustration 44: Répartition des subventions publiques	15
Illustration 45: Nombre de dispensateurs de formation par tranche de chiffre d'affaires en FPC.....	16
Illustration 46: Répartition des charges financières	16
Illustration 47: Répartition des charges par poste et par type	17